

LE STATIONNEMENT PAYANT ET RÉSIDENTIEL À VILLEURBANNE

AU 3 JUIN 2024

DANS VOTRE QUARTIER (RESIDENTS)

Il existe 4 secteurs de stationnement résidentiel à Villeurbanne. En vous abonnant au stationnement résidentiel vous pouvez vous garer dans le secteur où vous habitez au tarif préférentiel de :
2 €/jour, 15€/mois ou 150 €/an.

Si les revenus de votre foyer sont inférieurs à 1203€ pour une personne seule ; 2407€ pour un couple sans enfant ; 1805€ pour un parent seul avec un enfant ou 3611€ pour un couple avec deux enfants, vous bénéficiez du tarif solidaire : 2€/jour, 7€/mois ou 70€/an.

A B C D : stationnement résidentiel

Dans certaines rues sur ces secteurs, le tarif résidents n'est pas possible, c'est le tarif visiteurs qui s'applique. Elles sont matérialisées par ce symbole sur le plan : **---**

EN DEHORS DE VOTRE QUARTIER (VISITEURS)

Il existe 2 tarifs de stationnement visiteurs à Villeurbanne, en fonction de la zone où vous vous gariez.

- La zone 1 en centre-ville : **---**
- et la zone 2 qui comprend les 4 secteurs de stationnement résidentiel (**A B C D**) et quelques rues : **---**

TARIFS

Le stationnement est gratuit le premier quart d'heure : une fois le matin, une fois l'après-midi.

- Zone 1 : 2€ pour 1h et 4€/h au-delà
- Zone 2 : 2,80€ pour 2h et 4,40€/h au-delà

Le stationnement est payant du lundi au samedi, de 9h à 19h.

Il est gratuit en soirée, les dimanches, les jours fériés et au mois d'août.

P : Parking public

P+R : Parc-relais

i : agence du stationnement

